

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2024

---

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Retiré

## AMENDEMENT

N° I-CF1634

présenté par

M. Lefèvre, Mme Brulebois, M. Fait, M. Metzdorf, M. Midy, M. Sitzenstuhl et M. Frébault

-----

### ARTICLE LIMINAIRE

À la neuvième ligne de la quatrième colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au nombre :

« 43,6 »,

le nombre :

« 42,8 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet d'alerter le Gouvernement et la Représentation nationale sur la prépondérance de l'effort fiscal dans l'ajustement budgétaire prévu pour 2025.

En effet, selon le Haut Conseil des Finances Publiques, l'effort serait porté majoritairement par une hausse des prélèvements obligatoires estimée à 30 milliards d'euros, soit 70 % de l'effort.

Ce choc fiscal, supérieur à celui adopté par la majorité de la XIVe législature, ne saurait être sans incidence ni sur l'emploi, ni sur l'attractivité du pays, ni sur le pouvoir d'achat des Français.

En un seul exercice budgétaire, ce seraient ainsi la moitié des baisses d'impôts réalisées par Emmanuel Macron qui seraient remises en cause, contrevenant aux réussites économiques des deux précédentes législatures. Cet amendement propose donc de réduire le taux de prélèvements obligatoires et de conserver celui en vigueur pour l'année 2024. La priorité doit être donnée à la réduction des dépenses.